



## PROGRAMME CACES ENGIN DE CHANTIER

- **Objectifs :**

*A l'issue de ce stage, le personnel, doit être capable de conduire en sécurité des engins de chantier, d'appliquer les consignes, règles de conduite relatives au code du travail, aux recommandations de la CRAMAMR 372m et au règlement de sécurité spécifique à l'entreprise.*

- **Public :**

*Toutes personnes âgées d'au moins 18 ans appelées à conduire engin de chantier.  
Conducteurs expérimentés (06 personnes maximum)*

- **Pré requis :**

*Posséder une aptitude médicale à la conduite des engins de chantier  
Savoir lire, écrire et maîtriser les 4 opérations*

- **Durée :**

*3 jours de formation (7 heures de théorie et 14 heures de pratique)  
1 jour de tests*

- **Les moyens d'évaluation mis en œuvre et suivi :**

*Test théorique et pratique selon la recommandation R 372m  
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)*

- **Encadrement de l'action de formation :**

*Formateurs et testeurs agréés*

- **Moyens pédagogiques :**

*Alternance entre apports théoriques et pratiques  
Progression conforme à la Recommandation R372m  
Engins de chantier, porte-engins, aire d'évolution  
Matériel audio-visuel, supports vidéo, livrets pédagogiques*

**GFC**

150 rue de la république 68120 PFASTATT - ☎ 06.10.54.08.76 - Fax 03.69.77.14.00

N°siret : 510 087 562 00011 – Code APE : 8559 A

N°intracommunautaire : FR10510087562

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°42 68 01926 68 auprès du préfet de région Alsace

• **Contenu :**

**THEORIE 7 heures**

*Les partenaires CRAM, inspection du travail, professionnels, etc....*  
*La réglementation, le décret, les obligations de chacun*  
*Les responsabilités des conducteurs d'engins de chantier*  
*Le code du travail, les droits et les obligations des conducteurs*  
*Les différents types d'engins et leur utilisation*  
*L'analyse des risques rencontrés lors de la conduite d'engins de chantier*  
*L'environnement de travail, la zone d'évolution à risques*  
*Les diverses situations de travail, suivant les engins*  
*Le levage assuré par les engins de chantier*  
*L'élingage*  
*Les risques liés au fonctionnement (hydraulique, électrique, mécanique)*  
*La signalisation temporaire*  
*La stabilité des engins de chantier*  
*La hiérarchie, savoir rendre compte*  
*L'analyse d'adéquation*  
*L'utilisation des EPI*  
*Les obligations concernant les contrôles de conformité des engins*

**PRATIQUE 7 heures**

*Vérifications de prise en charge et remisage*  
*Exercices de conduite dans diverses circonstances à vide et en charge, en virages, ligne droite, pentes et sur différents sols*  
*Respect des consignes de sécurité*

**TESTS THEORIQUE ET PRATIQUE 7 heures**

*Validation des acquis suivant R372m*

**GFC**

150 rue de la république 68120 PFASTATT - ☎ 06.10.54.08.76 - Fax 03.69.77.14.00

N°siret : 510 087 562 00011 – Code APE : 8559 A

N°intracommunautaire : FR10510087562

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°42 68 01926 68 auprès du préfet de région Alsace